



Harcèlement agression verbale

Par melooh, le 06/04/2014 à 14:20

[fluo]BONJOUR[/fluo] **marque de politesse**

Mon ancien patron se permet de porter des accusations sur moi (incapable nulle mytho...) à des étrangers mais aussi à ses nouvelles stagiaires il a mm ajouté que me faire violer me ferai peu être du bien !!!!! Que puis je faire contre lui sachant que ce n est que verbal. Que ces propos Mon étaient rapportés. Merci de me mettre sur la voie. Il faut savoir qu'il est huissier et moi j'ai obtenu mon diplôme en novembre.

Par moisse, le 06/04/2014 à 18:30

Bonsoir,

Il s'agit de dénigrement. Le problème est de rapporter la preuve.

Vous avez eu votre diplôme, ce dont nous vous félicitons, mais de quoi et quel est le rapport avec les propos de votre ex-employeur d'huissier ?

Par alterego, le 06/04/2014 à 20:31

Bonjour,

"Ses propos m'ont été rapportés" voire amplifiés ou inventés.

"il a mm ajouté que me faire violer me ferai peu être du bien" n'est une expression comme tant d'autres souvent adressée aux nunches, aux niais, aux coincés etc... sans

distinction de sexe.

Ne donnez pas d'importance à ce qui n'en mérite pas. Vous êtes déçue de cela, du moins je le suppose.

"il est huissier et moi j'ai obtenu mon diplôme en novembre". Huissier, je suppose. En ce cas, vous avez intérêt à avoir un caractère bien trempé et une grande maîtrise de vous face à certains propos et menaces qui vous seront adressés lors de significations ou autres actes. A côté, les propos de votre ex-employeur ne sont que du "pipi de belette".

Vous allez être huissier ou clerc... oubliez ce genre de chose et attachez vous à peaufiner votre orthographe et votre ponctuation (une dizaine de fautes d'orthographe en 4 lignes et l'absence de marques de politesse). Ca peut vous aider à oublier la bêtise des autres dont celle de ce monsieur et de ceux qui ont plaisir à colporter ses propos, ainsi qu'à rendre votre rédaction plus digne de la profession d'officier ministériel.

Cordialement